L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 23 AVRIL 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI 23 AVRIL 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par A. & L. Levy, au No 33 rue des Magasins, marchandises sèches, articles de toilette, etc.

Par S. Guinault à l'encoignure des rues St-Pierre et Levée, le contenu d'un café et pension.

Faïences, faïences jaunes, etc. — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

LA CONVENTION.

XI.

DE LA DETTE D'ETAT.

(Suite.)

Les dettes de l'Etat peuvent être divisées en trois catégories : les dettes créées avant la guerre, les dettes créées pendant et depuis la guerre jusqu'à l'avènement de Warmoth, et les dettes créées sous Warmoth et Kellogg. Nous examinerons séparément chacune de ces catégories et nous indiquerons la cause prétendue de chaque classe de Bons, mais nous voulons préalablement, présenter quelques observations générales.

En ce qui concerne les dettes créées avant la guerre, nous n'entendons pas contester la légitimité de l'autorité qui les a émises, mais en relisant la récapitulation des Bons datant de cette époque, nous voyons que la plus grande partie de ces Bons ont été émis en faveur de chemins de fer. Or qu'est-il advenu de ces chemins de fer ? Le chemin de fer de Nashville n'a jamais existé, parconséquent les $441,000 de Bons émis pour cette ligne, n'ont jamais rien représenté ; c'est une dette sans cause, une obligation sans équivalent.

Il a été émis pour le chemin de fer de Jackson $884,000 de Bons, pour le chemin de fer des Opélousas $650,000. On sait quel a été le sort de ces chemins de fer. Pendant la guerre, les armées fédérales s'en sont emparées et à la paix, ces lignes ont été rendues sans matériel, sans rails et dans un état de ruine complet. Plus tard, Warmoth, a fait vendre les actions de l'Etat et le produit, au lieu d'être réservé pour le paiement des Bons, a été employé à payer les saturnales de l'époque. L'Etat n'a rien retiré non plus en échange des $298,000 de Bons émis pour le chemin de fer Vicksburg, Shreveport et Texas, ni des $160,000 émis pour le chemin Baton-Rouge et Grosse-Tête.

Quant aux fonds de dépôt qui avaient été constitués avant la guerre, un examen démontrera ou que les Bons n'ont pas été émis ou qu'ils ont été plus tard détournés de leur destination. En résumé, il serait difficile d'établir par la recherche la plus minutieuse, que l'Etat a reçu le moindre équivalent pour les Bons qui restaient en circulation au moment où la guerre a éclaté. On pourrait donc soutenir que la dette a été créée sans cause et que l'Etat n'est pas obligé. Mais voyons quelle a été la position des porteurs de ces Bons.

Ils ont touché intégralement l'intérêt stipulé, les uns depuis 1837, les autres depuis 1853, jusqu'à la conversion survenue en 1874. Ils n'ont pas été si malheureux après tout, quand on compare leur sort à ceux des propriétaires et des capitalistes atteints par la guerre et l'émancipation.

Sur les Bons émis avant la guerre, l'Etat en avait racheté pour une somme importante et ces Bons ainsi remboursés avaient été placés au crédit de divers fonds administrés par l'Etat. Or ces Bons ont été détournés de leur destination et vendus sous Warmoth pour battre monnaie. Ces ventes étaient entièrement illégales et constituaient une fraude ; elles ne pouvaient donner aux acheteurs aucun titre valable contre l'Etat. Les porteurs de ces Bons ne pouvaient plus invoquer la cause primitive pour laquelle ils avaient été émis, car elle avait cessé d'exister par le rachat. Jamais ces Bons n'eussent dû être admis à la conversion, car leur présence entre les mains de tiers était le résultat d'un dol et d'un abus de confiance. On ne saurait donc invoquer la bonne foi au nom des porteurs des Bons consolidés émis en échange de ces anciens Bons, volés aux fonds des écoles et autres fonds de dépôt.

La seconde catégorie des dettes comprend environ six millions de Bons, sur lesquels la première émission de un million pour les levées aurait dû, comme nous le verrons plus tard, être retirée et annulée parce qu'elle était remplacée par une émission plus forte de quatre millions de Bons. Il en devait être de même de plusieurs autres items, et sur cette émission totale de $6,228,800 il n'eût dû rester que $4,228,050 de Bons y compris les quatre millions de Bons de février 1867.

Or, sur ces quatre millions il y en avait encore, au moment de l'avènement de Warmoth, pour une somme de $1,586,000 qui ne devaient être émis qu'au fur et à mesure des besoins pour la construction des levées. Le gouvernement de Warmoth ayant besoin d'argent, fit vendre, en janvier 1869, à New York, tous ces Bons, à raison de 51 1/4 cents à la piastre, en vertu d'une résolution de la législature qui ordonnait d'en verser le produit au fonds général. Les acheteurs de ces Bons ne peuvent invoquer leur ignorance ni leur bonne foi ; ils savaient parfaitement que ces Bons étaient détournés du fonds des levées, et qu'ils devenaient ainsi des obligations sans causes.

Remarquons en passant que ces acheteurs ont reçu par la conversion de 1874, soixante dollars en Bons consolidés pour chaque somme versée par eux de $51,25.

Arrivons maintenant, à la troisième catégorie de dettes, celles qui ont été créées sous Warmoth. On peut, tout d'abord, contester la légitimité de l'autorité qui les a émises. Le gouvernement de Warmoth n'a jamais été un gouvernement *de jure*. Il a été, dira-t-on, un gouvernement *de facto*. Ce titre lui donnait-il le droit de contracter des dettes ? Oui, si ces dettes ont profité à l'Etat ; non, dans le cas contraire. Or, nous défions qu'on montre un cent d'équivalent pour tous les Bons émis sous Warmoth.

La taxe d'Etat avait été portée à 21 mills et tandis que ce gouvernement retirait de l'impôt trois fois plus que les gouvernements précédents, il émettait pour dix-huit millions de Bons et créait des dettes éventuelles pour 25 millions de plus.

Mais, répond-on, c'était le gouvernement apparent de l'Etat et les tiers qui achetaient les Bons n'avaient pas à examiner la conduite du gouvernement, ils achetaient de bonne foi. Cela est complètement inadmissible. Nul n'ignorait ce qui se passait en Louisiane et les capitalistes qui achetaient ces Bons par spéculation, les achetaient à leurs risques et périls.

Les avertissements n'ont pas manqué à ces capitalistes, et, loin de leur savoir le moindre gré d'avoir placé leurs fonds en Bons de l'Etat, nous devons les regarder comme des auxiliaires qui ont aidé nos oppresseurs à prolonger leur joug sur la Louisiane. Il eût été à souhaiter qu'il ne se fût pas trouvé dans le monde entier un seul homme qui consentît à acheter un Bon de l'Etat à cette époque, car Warmoth n'eût pu se maintenir comme il l'a fait avec l'argent que lui ont fourni ces capitalistes trop complaisants.

Pendant toute la durée du régime radical, la presse honnête de l'Etat n'a cessé de protester contre la création de ces dettes.

Nous disions dans l'*Abeille* du 23 janvier 1870, en parlant des législateurs de contrebande de Warmoth :

"Quand ils ne pourront plus placer des obligations de l'Etat à 55 cents à la piastre, comme ils ont fait pour les Bons de levée, ils en vendront à 25 cents, et quand cette ressource leur fera défaut, ils voteront de nouveaux impôts, ou décréteront des emprunts forcés, comme cela se pratique au Mexique.

Que deviendra notre agriculture, et après notre agriculture, le commerce, l'industrie ou la navigation, si la perspective qui ressort de la marche actuelle des affaires se réalise ? Devons-nous laisser continuer ces saturnales sans élever au moins une protestation énergique ? Devons-nous laisser croire par notre silence que nous ratifions toutes ces dettes créées au préjudice des générations à venir aussi bien que de la génération présente, ou que nous les sanctionnerons lorsque les circonstances auront remis dans nos mains le gouvernement de nos affaires. Non certes."

Nous voyons avec plaisir qu'un de nos confrères de Baton Rouge, l'*Advocate*, partage à ce sujet notre manière de voir. Il propose d'appeler une convention de représentants délégués par le peuple, qui se rassemblerait à la Nouvelle-Orléans ou à Baton Rouge, dans le cours du mois de février. Voici quels seraient, selon lui, les devoirs de cette convention.

"Qu'il soit du devoir de cette convention de protester au nom du vrai peuple de cet Etat contre la conduite ruineuse et illégale de la législature actuelle, d'avertir les cercles financiers dans tout le pays que lorsque nous reprendrons le pouvoir nous désavouerons et nous répudierons toutes les dettes qu'elle aura créées frauduleusement, et qu'ils doivent regarder toutes les obligations émises par la législature actuelle comme si elles n'avaient pas plus de force ni de valeur que si elles portaient le sceau d'un congrès haytien de singes humains, au lieu de porter le sceau, jadis honorable, de cet Etat."

Le 27 janvier 1870, nous écrivions ce qui suit dans l'*Abeille* :

Pour notre part, nous protestons contre toute allocation quelconque des fonds de l'Etat à des compagnies et nous soutenons que la répudiation des obligations créées pour fournir des subventions de ce genre, sera le seul remède à appliquer à ces abus lorsque le peuple de l'Etat aura repris possession de son gouvernement.

La presse n'était pas seule à protester. Les hommes d'affaires s'étaient émus de la rapidité avec laquelle le gouvernement usurpateur dilapidait les ressources présentes et à venir de l'Etat, et voici l'appel qui paraissait dans tous les journaux de la Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1870 :

MEETING DU PEUPLE.

PLACE LAFAYETTE

Lundi soir, 31 janvier.

Nous, soussignés, citoyens de l'Etat de la Louisiane, sans distinction de parti, invitons les citoyens de l'Etat à se réunir en mass meeting, sur la place Lafayette, lundi 31 janvier 1870, à 6 heures du soir, pour délibérer sur les mesures propres à protéger le crédit de l'Etat et les libertés du peuple contre la législation subversive et ruineuse, dont nous sommes menacés.

Quinze cents signatures comprenant tous les noms connus de la population, propriétaires, financiers, industriels, négociants figurent au bas de cet appel dans les colonnes de l'*Abeille* de la date sus indiquée.

Conformément à l'appel ci dessus, cinq à six mille citoyens se sont réunis sur la place Lafayette, sous la présidence de M. G. de Feriet et ont adopté des résolutions présentées par un comité composé du colonel Fuqua, du col. John M. Sandidge, de MM. A. M. Musson, A. S. Herron et B. B. Simmes. Voici celle des résolutions qui a trait aux dettes :

5° Résolu que tout en désirant sincèrement maintenir le crédit et l'honneur de l'Etat et tout en étant disposés à nous soumettre à toute taxation nécessaire pour payer en principal et intérêt toutes les dettes de l'Etat qui ont été honnêtement et duement contractées, cependant, il y a un point au-delà duquel nous ne pouvons et ne voulons aller ; et nous donnons maintenant avis au MONDE ENTIER que nous nous proposons d'employer tous les moyens en notre pouvoir pour empêcher le paiement de tous les Bons ou autres obligations de l'Etat qui pourront désormais être émis par suite de fraude ou de corruption et de tous Bons ou obligations dont l'émission n'est pas indispensablement nécessaire à l'administration convenablement conduite du gouvernement d'Etat ou à maintenir la foi et le crédit de l'Etat conformément aux lois déjà décrétées ; que nous entendons faire de cela une question principale à la prochaine élection des membres de la législature et que nous ne voterons pour aucun homme qui ne s'engagera pas à instituer le plus strict examen dans ces transactions et à refuser de voter la levée d'aucune taxe ou la moindre allocation pour payer un dollar du principal ou de l'intérêt d'aucune obligation de ce genre.

Ces résolutions ont été présentées à la législature dans sa séance du 1er février 1870 par le président et les vice-présidents du meeting et sur la proposition de M. Ray, le Sénat a nommé un comité de trois sénateurs pour conférer avec le comité du meeting.

Dans l'ABEILLE du 10 février 1870, nous trouvons un appel convoquant une convention du peuple de tout l'Etat. On lit dans cet appel ;

Attendu que si on permet au parti qui occupe le pouvoir de continuer à dilapider de sa façon extravagante, insensée, les ressources de la Louisiane, etc., cet Etat sera bientôt en banqueroute.

Le 12 février 1870, un autre grand meeting était tenu sur la place Lafayette sous la présidence de Chas. J. Leeds. Le peuple était harangué par le sénateur Hendricks, de l'Indiana, et par des orateurs louisianais, entr'autres par le sénateur actuel Jonas.

Des résolutions politiques très énergiques étaient adoptées et d'autres résolutions additionnelles étaient présentées par M. E. Jewell, ayant pour objet :

1° De répudier l'action de la législature et de recommander aux contribuables de refuser de payer les taxes.

2° Mettant en garde les capitalistes du dehors contre la négociation des Bons émis par la législature, et annonçant que les Bons seront répudiés par le peuple.

Nous pourrions multiplier ces citations, car les protestations contre les dettes créées par le régime radical, ont continué chaque année, dans la presse, dans les meetings, dans les conventions et jusque dans les assemblées législatives elles-mêmes, où la minorité démocratique dénonçait les scandales et les dilapidations éhontées des radicaux.

Qu'on cesse donc d'invoquer la bonne foi de ceux qui ont spéculé sur notre misère et l'oppression dont nous étions l'objet. C'est là un argument à écarter du débat. Nous espérons que celui qu'on peut invoquer de la convention.

FAUSSE ADRESSE.

Nous regrettons qu'une erreur typographique nous ait fait donner dans l'*Abeille* de dimanche une adresse inexacte qui a pu causer quelque ennui aux nombreux amis et aux malades du Dr K. B. Hunter. L'adresse du docteur est 161 rue du Camp, et non 101 comme elle se trouvait imprimée dans notre numéro de dimanche.

Il y en a qui se mettent le doigt dans l'œil, d'autres qui ont de vraies belles-mères !......Il y en a aussi qui ont le bon esprit de ne se chausser qu'à l'Etoile Rouge.

Souliers de pêcheur à 75 sous la paire à l'Etoile Rouge.

[illegible]

L'Industrie Sucrière en Louisiane.

PROPOS D'UN CAMPAGNARD.

L'accueil fait par l'*Abeille* à mes menus propos sur les usines centrales pourrait m'inspirer un peu de vanité, si je ne savais pertinemment que c'est à l'idée et non au style de l'écrivain que ce bienveillant accueil est adressé. L'*Abeille* recherche tout ce qui peut avoir quelque intérêt pour la prospérité du pays. Elle est dans son rôle de feuille estimable et estimée. Son suffrage est donc précieux pour moi, car il me confirme dans la pensée, déjà bien arrêtée dans mon esprit, que l'usine centrale est pour nous le plus impérieux des besoins et la voie du salut.

C'est elle qui paiera les dettes de la campagne, ramènera la prospérité parmi nous et attirera l'émigration qui s'obstine à ne pas venir en Louisiane. Aujourd'hui le capitaliste jette un œil dédaigneux sur nos campagnes et sur notre sol, vienne l'usine centrale et ce dédain se changera en convoitise.

Aux prix actuels du sucre et de la mélasse quel planteur peut, en effet, payer sa dette s'il en a une. L'unique moyen qui lui reste serait de vendre ses terres. Mais à qui ? Vendre une grande habitation à un prix convenable voilà une opération plus malaisée que l'exécution du traité de Berlin. Si la propriété n'a donné aucun bénéfice, sous l'administration de son premier possesseur, l'acquéreur pourrait-il espérer recevoir de mieux ? Remarquez que l'insuccès n'est pas l'exception, mais la règle en matière d'habitations sucrières. Ce n'est pas aux hommes, mais au système qu'il faut s'en prendre de cet insuccès trop général pour ne pas avoir des causes élevées et générales, contre lesquelles les individualités ne peuvent réagir.

Je ne crains pas de le dire ici, l'esclavage est aboli, mais nous vivons encore dans l'ancien ordre de choses. Rien n'est changé, sauf le contrôle qu'on pouvait obtenir sur le travailleur. La création des usines centrales peut seule apporter un changement radical, absolu non moins qu'indispensable aux agissements des planteurs, dont l'esprit est encore imbu, sans même qu'ils en aient conscience, de l'esprit des temps anciens. Je ne veux pas appuyer sur ce point délicat, il suffit de l'indiquer aux esprits clairvoyants et observateurs.

Donc il ne faut pas que, ni planteurs, ni capitalistes, comptent sur la vente en bloc des habitations obérées pour liquider la situation hypothécaire, que la Louisiane traîne à son pied comme un forçat sa chaîne. Que reste-t-il ? Le petit acquéreur, le morcellement des terres, la division de la grande propriété, à laquelle poussent avec une force irrésistible les besoins des temps nouveaux, les conditions actuelles du travail. Il vaut mieux que les planteurs accomplissent eux-mêmes cette œuvre inévitable que de la laisser faire à leur préjudice, contraints et forcés par l'expropriation.

C'est déjà un fait constant que telle grande habitation qui vendue en bloc n'aurait rapporté que 20 ou $25,000, dans les meilleurs conditions possibles, c'est-à-dire dans le cas où un capitaliste aurait eu alors une hypothèque de même montant, morcelée, mise en pièces, rapportera deux ou trois fois ce prix, surtout si les petits acquéreurs trouvent à leur portée une sucrerie pour y exploiter leur récolte. Or, qu'est-ce que cette sucrerie où ils vont porter leurs cannes, si ce n'est en réalité une usine centrale à l'état embryonnaire, dépourvue des machines et des appareils nécessaires pour obtenir de la canne tout ce qu'elle contient de sucre et donner toute leur valeur commerciale aux produits obtenus.

Avec la certitude de tirer un bon parti de leur récolte, les petits acquéreurs se rueront littéralement à l'achat des terres. Lorsque les acheteurs locaux se seront casés, l'émigrant viendra à son tour. Car l'émigrant se dirige infailliblement là où il est assuré de pouvoir acquérir le sol et vivre de son travail. Ainsi, le planteur actuel soldera l'arriéré, tout en conservant les terrains nécessaires à sa propre culture, ainsi nous favoriserons l'émigration.

L'usine centrale ne supprimera pas le gros planteur, bien au contraire. La sucrerie actuelle deviendra une annexe de l'usine des temps nouveaux, annexe utile, annexe indispensable. Seulement au lieu de faire toutes les opérations que requiert la fabrication du sucre, elle se bornera à presser les cannes au moulin, pour en extraire les jus et lorsqu'elle se trouvera à une trop grande distance de l'usine centrale elle amènera ces jus à la densité du sirop, pour les rendre plus aisément transportables.

Je ne sais si je me fais une illusion ou si je suis dans la vérité, mais il me semble que le fait d'acheter des jus et des sirops au lieu de cannes est par lui-même un immense progrès. Acheter des cannes c'est acheter comme on dit chat en poche.

Ce n'est que lorsque la canne aura été passée au moulin que l'acheteur saura s'il a fait oui ou non une bonne affaire. On connaît facilement au contraire la valeur en sucre et en mélasse des jus et des sirops. De sorte que le manufacturier pourra les acheter à peu près leur pleine valeur, lorsqu'il se rendra un compte exact de ce qu'ils coûtent à transformer en sucre. L'usine centrale Louisianaise aura ainsi un avantage marqué sur les sucreries à betteraves, qui ne sauraient faire autrement que d'acheter cette racine en nature, pour une foule de raisons faciles à deviner.

Après la glace pas de difficultés entre le fabricant et le producteur pour la fixation des prix, car la quantité de sucre contenue dans les jus servant de base à leurs transactions, l'analyse chimique—rien du polariscope—saura déterminer la richesse saccharine jour par jour et au besoin grande par grande.

Que dire de l'opposition qu'on fait à l'usine centrale sous prétexte de l'écourtement de la saison favorable à l'exploitation ?

N'est-il pas constant que le vacuum donne des rendements en sucre longtemps après que l'équipage ne produit qu'une sorte de masse cuite noire et brûlée, qui n'est ni sucre ni mélasse. Or le vacuum est une parodie tirée de l'usine centrale. Il ne suffit pas à lui seul pour tirer des jus ce qu'ils renferment, tant s'en faut. Si donc nous n'avons qu'un temps limité pour exploiter notre récolte, c'est une raison de plus pour, à l'aide d'un outillage convenable, en prolonger la durée. Avec l'usine centrale on pourra faire du sucre de bonne heure en octobre et longtemps après la glace.

Au reste, notre saison n'est si limitée que parceque nous le voulons bien. Bien des gens riront de mon assertion, mais cela ne changera rien à la vérité. Qu'a-t-on essayé jusqu'ici pour préserver la canne des glaces ? Rien, rien encore, toujours rien ! La société des planteurs a posé à ce sujet quelques questions, auxquelles on a fait des réponses qui prouvaient en somme que pas un seul effort sérieux n'a été fait en Louisiane pour préserver la récolte de l'atteinte du froid. Je demanderai simplement aux planteurs, s'ils croient que les cultivateurs de betteraves et les fabricants qui les achètent n'ont rien à craindre de la température "européenne". Je l'ai dit ailleurs, la betterave se gèle à 1° centigrade au-dessous du point de la glace ; elle germe à 8° ou 10° au-dessus de 0. La canne est-elle affligée d'une pareille fragilité ? Cependant la saison d'exploitation fructueuse de la betterave est presque double de la nôtre. Les betteraviers ont-ils recours pour obtenir le résultat qui les enrichit à la baguette d'un magicien ? Ils ont simplement opéré d'immenses usines, les ont pourvues d'un matériel aussi puissant que perfectionné, et ont apporté à la conservation de leurs délicates racines tous les soins que nous devrions avoir nous-mêmes pour la reine des plantes à sucre, la canne, que la providence—et les jésuites !—a donné à nos contrées semi-tropicales pour en faire la plus riche région du monde, en dépit de la fièvre jaune et des bureaux de [illegible].

Mais la conservation de la canne est un sujet qui vaut une étude plus complète que celle que je pourrais lui consacrer à la fin d'un article déjà long. J'y reviendrai si l'*Abeille* me le permet. Pour aujourd'hui, je serais bien heureux si j'avais pu porter dans l'esprit des autres la conviction fort arrêtée chez moi, que l'usine centrale nous donnera sûrement, la liquidation du passé, la prospérité de l'industrie sucrière dans le présent et une abondante émigration dans un avenir prochain. (Je ne crains pas d'ajouter que l'usine centrale est le plus magnifique placement que puisse rêver un capitaliste. J'en fournirai la preuve dans une prochaine communication. Mais les capitalistes me liront-ils ? *that is the question.*) Il importe peu. L'usine centrale est dans la force des choses. Qu'on le veuille ou non il faudra qu'on y vienne. La seule question réelle est de savoir si c'est nous planteurs et capitalistes actuels de la Louisiane, qui dirigerons le mouvement, ou, si le mouvement emportera comme un torrent, nous, nos plantations et nos capitaux. Prenons garde le progrès ressemble fort à ce terrible Dieu des juifs, qui avait choisi le peuple hébreu pour prêcher sa doctrine et qui cependant le remplaça par les gentils dans son amour, lorsqu'il vit que leur cœur était devenu trop dur et trop fermé à ses enseignements.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — Ce soir "Piff-Paff" et "Pinafore", double programme qui attire beaucoup de monde et qui sera encore offert demain jeudi. Après quoi, viendra le bénéfice de miss Marie Williams, vendredi. On donnera Piff-Paff et la gentille Pinafore, en matinée samedi, et dimanche soir Farewell. Le bénéfice de M. Mauberret paraît être fixé à mardi prochain. Nous parlerons du programme aussitôt qu'il nous aura été communiqué.

On dit : J'ai des pêches en compote, j'ai des pommes en compote, etc., etc., on dit aussi : J'ai les pieds en compote ; cela n'arrive jamais à ceux qui se chaussent à l'ETOILE ROUGE.

Toujours préparées ; on n'a pas à les faire [illegible].

M. RENAN A L'ACADEMIE.

Paris, 3 avril.

La réception de M. Ernest Renan a eu lieu aujourd'hui avec beaucoup de solennité.

A son entrée, M. Renan et ses deux parrains, MM. Victor Hugo et Jules Favre, ont été acclamés.

La séance a été ouverte à deux heures par M. Mézières, directeur, assisté de MM. Caro et Camille Doucet qui siégeaient à ses côtés au bureau. M. Victor Hugo s'est assis à la droite de M. Renan. Il portait l'habit civil. M. Jules Favre a pris place à la gauche du récipiendaire revêtu de l'uniforme académique.

Derrière M. Jules Favre on remarquait M. Alexandre Dumas, M. Jules Simon ; devant, M. Cuvillier Fleury, Mignet, d'Haussonville, etc.]

M. Renan a prononcé son discours de réception d'une voix très claire. Dès le début ce discours a soulevé de vifs applaudissements.

M. Renan a commencé par louer Richelieu pour la fondation de l'Académie qui repose sur le grand dogme français de l'unité de la gloire et de la communauté de l'esprit humain. Vous enseignez la chose dont l'humanité a le plus besoin, a-t-il dit : la concorde et l'union des contrastes, secret de votre éternelle jeunesse. Vous admettez les changements et les progrès dans les idées, mais vous maintenez les cadres, notamment le plus essentiel, la langue nationale.

Le récipiendaire remercie l'Académie de l'avoir élu. Puis il passe à l'éloge de Claude Bernard, dit par une application admirable des principes de la [illegible], qui accepte les conquêtes définitives de la science. La science a changé la base de la pensée humaine en modifiant totalement l'idée de l'univers et de ses lois, en substituant aux imaginations enfantines des âges non scientifiques, la notion de l'ordre éternel où le caprice d'une volonté particulière n'a aucune part. L'univers n'y a rien perdu. "Je ne regrette pas les petits génies qui dirigeaient autrefois les planètes. La gravitation s'acquitte mieux de cette besogne, et si parfois j'ai quelques mélancolies, souvenirs pour le chœur des anges, je me console en songeant à l'infini où notre œil plonge. C'est l'infini réel.

"Le triomphe de la science est en réalité le triomphe de l'idéalisme.

"Grandes sont les joies que donne une croyance assurée.

"Mais le bonheur du savant les égale, car il sent qu'il travaille à l'œuvre de l'éternité."

Après avoir rappelé les principaux traits de la vie de Claude Bernard, M. Renan expose quels furent ses idées et ses travaux.

Une éloquente apologie de la tolérance termine son discours.

"Le culte le plus pur de la divinité se cache parfois derrière d'apparentes négations.

"Le parfait idéaliste est souvent celui qui croit devoir se dire matérialiste.

"Combien de saints sous l'apparence de l'irréligion."

M. Mézières, directeur de l'Académie, répond à M. Renan.

Il analyse les idées et les contradictions apparentes de M. Renan niant respectueusement la divinité du Christ pour la lui rendre aussitôt. "Dans la raison toute nue ne suffit pas à votre sensibilité et votre âme altérée d'idéal a d'autres besoins que votre esprit, et le christianisme dogmatique vous perd, le christianisme idéal vous conserve. C'est là votre originalité."

M. Mézières félicite ensuite le récipiendaire d'aborder toutes les questions par les grands côtés. Il constate qu'il sacrifie parfois la valeur de la pensée aux séductions de la forme.

Bottes en chevreau français, pour dames, à l'ETOILE ROUGE.

Je suis fatigué de la marche que je prends, [illegible]

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'estomac des acides, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Fillette à sa mère—Maman, comment se fait-il que l'on me trouve plus élégante que mes autres camarades ? On dit même que je marche comme une reine.—Ma fille, c'est parce que beaucoup de tes camarades sont mal chaussées, tandis que toi tu ne portes que la chaussure de l'ETOILE ROUGE.

Décédée hier, mardi 22 avril, à 11 heures, AUGUSTINE BRUSLÉ, native de la Nouvelle-Orléans, âgée de 28 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures et demie. Le corps est exposé au No. 256 rue Esplanade, entre Rampart et Dryades.

De la part de sa mère et de ses frères.

Décédé hier, le 22 avril 1879, à 1 heure et demie de l'après-midi, LOUIS MARCHAND, âgé de 60 ans, natif d'Yerres, département de Seine-et-Oise, France. Les amis et connaissances des familles Marchand, Lecourt et Wehrmann sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence, au No 122 rue de Chartres, entre les rues St-Louis et Toulouse.

De la part de sa famille.

Les journaux de Paris, France, sont priés de reproduire.

L'Union Française.—MM. les membres de la société l'Union Française, sont respectueusement invités à assister aux funérailles de sociétaire LOUIS MARCHAND, qui auront lieu aujourd'hui, 23 du courant, à 4 heures précises P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue de Chartres No. 122, entre St-Louis et Toulouse.

Par ordre du Président.

E. GUILLEMET, Secrétaire.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'UN.·.

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.

Orient de la Nouvelle-Orléans 23 avril 5879.

La R.·. L.·. Foyer Maç.·. No 4 sous la juridiction du Sup.·. Cons.·. de la Louisiane, fait savoir à tous ses membres, qu'il a plu au G.·. A.·. D.·. L'un.·. de rappeler à lui l'âme de notre T.·. C.·. F.·. LOUIS MARCHAND, âgé de 60 ans, natif d'Yerres (France), ex-Vén.·. de cette R.·. L.·. et membre du Sup.·. Cons.·. de la Louisiane.—Ils sont requis d'être présents. Les F.·. M.·. de l'Orient sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures ½ P. M. La cérémonie funèbre aura lieu au temple du Foyer Maç.·. No. 4 rue St. Louis entre Royale et Passage de la Bourse.

Par ordre du Vén.·.

H. R. SACERDOTE, Sec.

MESSE FUNEBRE.

Une messe funèbre sera célébrée à la cathédrale St-Louis, le MERCREDI, 23 courant, à 7 heures précises du matin, pour le repos de l'âme de feu Dr A. Dupaquier.

Les amis et connaissances sont priés d'y assister. 22av—2t

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré le mercredi 23 avril, à 7 heures du matin, à l'église St Etienne, encoignure Napoléon et Camp, pour le repos de l'âme de feu PIERRE GENDRE. Les parents, amis et connaissances de la famille ainsi que les membres de la Société Française de Jefferson sont respectueusement priés d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part de sa veuve et de ses deux filles. 20 av—2t

Avis spécial aux expéditeurs du Bayou Teche.—Le bateau à vapeur [illegible] MERCREDI [illegible] 8avril—1f FRANK LINE STEAMERS.

Avis—Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque norvégienne DAGMAR, capitaine Johannessen, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque.

CORNIBÉ & DUCHENNE, 41 rue Decatur (ex Vieille-Levée.)

☞Avis aux consignataires.—La barque norvégienne DAGMAR, capitaine Johannessen, venant de Bordeaux, commencera son déchargement le LUNDI, 28 du courant, au pied de la rue Ursulines, second district. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune réclamation ne sera allouée à moins qu'elle n'ait été faite et constatée sur la Levée.

CORNIBÉ & DUCHENNE, 41 rue Decatur (ex Vieille-Levée.) 23 av—3t

Cour de Circuit des Etats-Unis.

Cinquième Circuit et District de la Louisiane.

[No 8707.]

Joseph Larregue et d'autres contre La Caisse d'épargne (Savings Institution) de la Nlle-Orléans.

ORDRE.

Sur la demande des Receveurs, présentée aujourd'hui et enregistrée, et afin de faciliter la collection des dettes échues ou qui seront dues à la dite CAISSE D'EPARGNE (Savings Institution), et pour mettre les déposants à même d'obtenir le bénéfice d'une participation plus hâtive dans les collections des dites dettes, il est ordonné que JOSEPH H. OGLESBY et WILLIAM C. BLACK, Receveurs, sont autorisés à recevoir le paiement de toutes dettes, dues à la dite CAISSE D'EPARGNES DE LA NLLE-ORLEANS, de la manière suivante, savoir : Une moitié des dettes [illegible] pourra être, reçue comptant, en monnaie légale des E.-U., et l'autre moitié pourra être payée en checks des déposants de la dite "SAVINGS INSTITUTION," tirés contre leurs dépôts, pourvu que tous ces checks soient égaux et n'excèdent pas vingt-cinq pour cent du montant dû à ces déposants suivant leurs livrets de dépôt, et suivant les livres généraux de compte de la dite Caisse d'épargne ; et pourvu, en outre, que tous ces checks, employés comme il est dit ci-dessus, soient portés en compte général et sur les livres des dépôts des personnes tirant les dits checks et tiendront lieu de tous les dividendes jusqu'à ce que la somme de vingt-cinq pour cent ait été atteinte et payée à tous les autres déposants qui n'ont pas tiré ces checks, après quoi tous les déposants également participeront proportionnellement à tous les dividendes qui seront faits de l'actif de la dite institution, suivant leurs balances respectives dues par la dite Caisse d'épargne ou (Savings Institution).

(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.

Nlle-Orléans, 18 avril 1879.

BUREAU DU GREFFIER.

Pour copie vraie de l'original, déposé aujourd'hui.

Nlle-Orléans, 18 avril 1879.

19 avril☞ F. B. VINOT, Député Greffier.

A louer, GROCERIE et CAFÉ situés coin est des rues Rampart et St-Philippe. S'adresser au No 27 rue Decatur. 9avril—10f

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL 126,

A reçu par le steamer Toulouse et mettra en vente

LUNDI, 14 AVRIL,

Un assortiment choisi de NOUVEAUTÉS en Tissus français, comprenant :

Costumes en percale français,
Peignoirs en percale français,
Fichus en soie,
Pékin satiné,
Beiges tout laine,
Nouveautés en Grenadine noire.

Il invite ses clients et le public à venir examiner ses marchandises nouvelles. 15 avril—1f

Cérémonie solennelle et grande foire à Thibodaux.

L'INAUGURATION de huit magnifiques statues dans l'église St. Joseph, dans la ville de Thibodaux. Une grande foire devant précéder à cette imposante solennité, les membres de la Congrégation ont organisé, au profit de l'Eglise, une FOIRE sous les auspices du Rév. P. C. Ménard, curé de la paroisse, dans un magnifique bosquet de verdure, et qui durera SAMEDI, DIMANCHE et LUNDI—3, 4 et 5 mai. On trouvera à la Foire des rafraîchissements de toutes sortes, et les visiteurs pourront y prendre leurs repas. Les prix seront très modérés. Il y aura pendant ces trois journées, un entrain de distractions, musique et représentations [illegible]. Un train spécial du chemin de fer de Morgan partira de l'AVAL DIMANCHE, 4 mai, à 7 heures et demie du matin, pour transporter directement à Thibodaux les visiteurs de la Nouvelle-Orléans. Pour le retour, le train quittera Thibodaux à 9 heures [illegible]. Les touristes devront prendre le ferry de la rue Ste Anne, à 7 heures du matin, pour se faire transporter à la gare du chemin de fer. Prix du billet d'excursion, aller et retour, $1 75. Billets en vente au bureau de l'Abeille. 20 avril—au 4 mai

ARTICLES DE MODES.
Mme Emery,
14 ....Rue de Chartres........14

AYANT reçu un assortiment de choix d'articles de modes fashionables, sera heureuse de ce que sa nombreuse clientèle vienne examiner son stock d'ARTICLES DE PAILLE importés, et nouveautés, le tout du dernier genre. 29 avril—7f

BATISTES IMPRIMEES,
ORGANDIES JACONATS.
Toiles d'Alsace,
Toiles du Nord,
&c., &c.

NOUS appelons l'attention des acheteurs sur les marchandises ci-dessus, lesquelles viennent d'être reçues, et que nous sommes prêts à offrir à des prix extrêmement bas.

D. H. HOLMES
155 CANAL, et 15 BOURBON.
20mars—1f

ARTICLES DE TAPISSERIES.
A. Brousseau & Son.
17............CHARTRES............17

Vendent leur vaste stock de [illegible] Tapis, Toiles cirées, Nattes en coco et en paille, [illegible] Etoffes à rideaux. A des prix grandement réduits. Vendus à des prix plus réduits qu'ils ne l'ont été [illegible]. 15 dev—1f

PHARMACIE GÉNÉRALE
Au coin des rues Chartres et St-Philippe.

CETTE pharmacie, qui vient d'être montée avec un soin minutieux, possède un stock complet de MÉDICAMENTS DE CHOIX. Les préparations y sont confiées à des chimistes d'une expérience éprouvée qui seront toujours prêts, la nuit comme le jour, à remplir les formules de MM. les médecins. [illegible] MÉDICAMENTS PATENTÉS. 13avril—1f

QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins Mons, Coin Vieille-Levée et Hospitalité. Nlle-Orléans.
16 juil 78—1 an

DANZIGER
131-CANAL-131
(Bâtisse Touro)

Nous informons nos nombreux amis, clients et le public que nous venons d'ajouter à nos départements, déjà nombreux, un pour la vente de

COSTUMES
Confectionnés pour dames et enfants.

Département dont la surveillance, confiée à une dame expérimentée, gagnera la faveur de tout le monde.

Nous offrons dans ce département, des costumes de voyage et de rue pour dames, des Ulsters, Dusters, costumes pour demoiselles et enfants.

ETC. ETC. ETC.

Et nous faisons sur commande tout article que l'on peut désirer, en deux jours.

NATTES.

Nous avons aussi ajouté un département pour la vente de NATTES, département dans lequel on trouvera la plus grande variété de Nattes blanches, à carreaux et de fantaisie en ville, à des prix bien au-dessous de tout ce qui s'est jamais vendu ici.

Nattes blanches à 15 c., valant pleinement 25 c.
Nattes blanches à 20 c., valant pleinement 30 c.
Nattes blanches à 25 c., valant pleinement 35 c.
Nattes blanches à 30 c., valant pleinement 45 c.
Nattes blanches à 35 c., valant pleinement 50 c.
Nattes à carreaux à 20 c., valant pleinement 30 c.
Nattes à carreaux à 25 c., valant pleinement 35 c.
Nattes à carreaux à 30 c., valant pleinement 45c.
Nattes à carreaux à 35 c., valant pleinement 50 c.
Nattes de fantaisie à 30 c., valant pleinement 40 c., et un assortiment des qualités les plus fines.

Nous avons employé un tapissier expérimenté, qui prendra les mesures et posera nos nattes promptement, et de la meilleure façon. Toutes les nattes vendues pour plus de 25 c., seront posées sans frais additionnels.

Grande Ouverture d'Etoffes à Robes de Printemps.

Viennent d'être ouvertes :

20 caisses de nouvelles étoffes à Robes de Printemps à des prix variant de 7 à 25 cts.

3 caisses d'étoffes à Robes de Printemps, genres élégants, à des prix variant de 35 à 60 cts.

Ces étoffes valent deux fois ces prix.

Quelques nouveautés en étoffes à robes à des prix variant de 66 à 94 la yarde.

Buntings tout laine, toutes nuances, à 12 1/2c.

Brocatelles damassés, Buntings dentelle, Toile d'Afghan.

Draps Bernalice, Draps Palmyra, Drap Pékin, Drap Marengo et autres nouveautés.

Seersucker, Toiles écrues, Grenadines toile écrue, simples et fantaisie.

10 caisses de Union Lawns élégants à seulement 7c.

2 caisses Organdies brodées, à seulement 10cts.

1 caisse Organdies françaises, valant 50 cts., à seulement 25 cts.

Et, en outre, un département d'étoffes à robes qu'il faut voir pour apprécier.

SOIERIES !

Nous venons de recevoir constamment des marchandises nouvelles dans ce département, parmi lesquelles sont des soieries en couleur pour garnitures, vendues la semaine dernière à $1, maintenant à 75 cts.

20 pièces jolies Soieries d'été à seulement 50 cts.

10 pièces Soieries noires de 32 pouces de largeur, pour border de la Grenadine, à seulement 35 cts.

30 pièces Soieries noires pour garnir et border de la Grenadine à 50 c. 65 c. 75 c. et 90 cts.

Robes soie noire de Lyon à $1, $1 25 et $1 50.

Nous donnons tous nos SATINS et SOIES pour la [illegible].

Nous allouons un escompte libéral aux modistes.

GRENADINES NOIRES.

Grenadines noires unies à 20 cts. excellent article valant pleinement 30 cts.

Grenadines noires unies, fer et damier dans 25, 35, 50, 60 et 75 cts. valant 35, 50, 75, 85 cts et $1.

Grenadines noires à raies, à carreaux et satinées à 25, 35, 50, 60 et 75 cts.

Grenadines noires tout soie, Spitze à raies, à 90 cts seulement, valant $1.

Grenadines noires tout laine et soie, blanches à raies à 30 cts, valant $1.

AUSSI.

Plusieurs modèles très élégants de styles et dessins nouveaux.

BUNTINGS NOIRS, à 12 1/2, 15, 20, 30 et 35 cts.

BUNTINGS NOIRS français, qualité extra, à 50 cts.

BUNTINGS noirs dentelles à 25, 35 et 50 cts.

ARTICLES DE DEUIL.

[illegible]

La plus entière Satisfaction.

Delaines noires à 12 1/2 cts.
Buntings noirs à 12 1/2 cts.
ALPACAS NOIRS.
ETAMINES NOIRES.
Buntings noirs français,
Draps impératrice noirs,
Cachemires noirs,
Drap Henriette noire,
Crêpe noire d'Australie,
Tamise noire,
Drape noire d'Alma,
Crêpes noires anglais,
Ruchés crêpe noir.
GANTS NOIRS EN PEAU DE CHEVREAU ET GANTS DE SOIE.
MOUCHOIRS DE DEUIL, Etc., Etc.
A nos bas prix ordinaires.

Linge de dessous pour dames.

Nous avons l'assortiment le plus considérable et le plus fin de LINGE de dessous de cette ville. [illegible]

Complet assortiment de Chemises de dames, Jupes, Robes de nuit, Paletots, Habillés, Pantalons, Peignoirs, pardessus de Cocons, etc., etc., etc.

—AUSSI—

Robes pour Jeunes Enfants et Linge de dessous pour Enfants.

Le tout à des prix qui défient la concurrence.

—AUSSI—

Chemises de dessous, gaze pour enfants à 20 c.
Gilets de dessous gaze pour dames à 50 cts.
Gilets de dessous gaze pour messieurs à 50 cts.
DEMI-PARASOLS, en soie sergé, à $1 25 cts seulement.

Grande variété de Gants peau de chevreau. Seuls Agents pour les véritables GANTS PEAU DE CHEVREAU DE JOUVIN, MEDAILLE D'OR. [illegible]

Boutons, prix régulier $2, à $1.25 seulement.
Boutons, prix régulier $2.25 à $1.50 seulement.
4 boutons, prix régulier $2.50 à $1.75 seulement.

Grande Bargains — BRODERIES. [illegible]

Immense Assortiment d'Eventails japonais et français. Nous appelons l'attention sur 1000 éventails japonais valant 20 cts, que nous vendons à 15 cts. D'autres genres dans la même proportion. [illegible] GANTS peau de chevreau, [illegible]. Nous offrons en outre des bargains exceptionnels en Corsets, Mouchoirs, Parasols, vraies Dentelles, Dentelles de Bretagne, Rubans pour écharpes, Rubans pour le cou, Rubans pour garnitures, Franges, Ruches, Plissés, Boutons, Articles de variété, Toiles, Damassés de table, Etoffes à rideaux, etc.

ARTICLES DE MÉNAGE.

COTONNADES.—Calicots, Osnaburgs, Stripes, Nattes à drape et autres articles du pays.

Articles pour Habitations.

Le plus grand assortiment qui existe en cette ville de BAS FANTAISIE pour dames et enfants.

DANZIGER'S,
131 Rue du CANAL.
20 avril—

EXPLICATIONS !

Le public, toujours prêt à s'effrayer des changements qui s'opèrent dans certains commerces qui l'intéressent, a besoin d'être éclairé sur la marche de ses commerces. Je vais donc m'étendre sur plusieurs sujets intéressants pour beaucoup.

Lorsqu'il y a deux ans j'entrepris d'établir une grande maison sur un pied nouveau, j'étais incertain, quant au succès de cette maison, j'avais à craindre d'abord que le grand centre que j'allais exploiter n'effrayât les acheteurs et que le genre nouveau que j'allais inaugurer n'eût pas l'approbation du public.

J'ai le plaisir de dire que sur ces deux points je m'étais trompé et que mon succès fut bien au-dessus de mes espérances. Dès l'ouverture de mon nouvel établissement, j'eus une affluence extraordinaire de chalands, le public semblait avoir à cœur la réussite de ma nouvelle entreprise, les dames surtout la patronisèrent avec beaucoup d'assiduité. Je suis tenté de croire qu'elles m'ont porté bonheur. Mon commerce prit dès lors des proportions extraordinaires, toutes les modes nouvelles que j'inaugurai réussirent comme par enchantement.

Je fus donc encouragé à donner plus d'extension à mon système manufacturier, afin de pouvoir satisfaire toutes les demandes. Un peu plus tard je fondai des agences dans toutes les grandes villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Tous ces avantages me permirent de vendre à des prix extraordinairement bas et tout en occupant un quartier central, à proximité de la rue Canal, je vendais à aussi bas prix que j'aurais pu le faire, travaillant sur une plus petite échelle et en occupant un quartier reculé. Le public n'eut pas de peine à s'en apercevoir et dès lors le vieux système : de l'économie de loyer, d'annonces, etc afin de vendre à meilleur marché, tombant devant l'évidence que—plus les affaires se font sur un grand pied et plus bas sont les prix : donc bénéfice pour l'acheteur et préférence pour les grands établissements de premier ordre. Avec tous ces arguments en main, avec une expérience de plusieurs années, avec une grande clientèle qui m'a compris et que je comprends je n'ai pas de crainte de donner une plus grande extension à mon commerce en fondant une nouvelle maison dans un quartier plus central que la première. J'ai la confiance que mes amis et le public en général m'y suivront et pour les encourager à le faire je garantis d'avance que

Les prix ne seront pas changés.

Au contraire, mon but en élargissant mon cercle d'affaires, c'est d'opérer de façon à les baisser davantage (les prix) afin de pouvoir, plus que jamais, satisfaire toutes les bourses.

Les dames, surtout, auront un grand avantage à patroner mon nouvel établissement car elles y trouveront tout le confortable désirable, des articles nouveaux et de première fraîcheur, un magasin vaste et bien éclairé et une proximité avantageuse des magasins de marchandises sèches de notre grand Boulevard. Elles pourront faire toutes leurs emplettes à la fois, ce qui sera pour elles et moins de fatigue et une grande économie de temps. On peut prédire d'avance que les dames seront charmées d'avoir toutes ces accommodations réunies. Il nous semble déjà entendre les petites combinaisons suivantes :

Je vais chez DANZIGER
—et à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez SCHWARTZ
—et à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez PÉPIN & BROUSSARD
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez HOLMES
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez B. & W. CRONER
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez FELLMAN
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

Je vais chez MAX BEER
—et de là à—
L'ETOILE ROUGE.

et ainsi de suite pour toutes les grandes maisons de la rue du Canal d'où tous les amateurs de bonnes chaussures se rendront à

L'ETOILE ROUGE.

Un autre grand avantage

c'est que tous les chars de la ville vous déposent presqu'à la porte de l'ETOILE ROUGE.

Enfin cet établissement a pour le public tous les avantages réunis.

PRENEZ NOTE DE CECI :

Les Prix ne seront pas changés.

L'ETOILE ROUGE sera toujours le seul endroit où l'on trouvera l'élégance réunie à la solidité et le bon marché avant toute chose.

Les Prix ne seront pas changés,

car c'est par les bas prix que l'ETOILE ROUGE a toujours brillé et qu'elle brillera encore.

Les Prix ne seront pas changés.

Il faut que chacun se le mette bien dans l'esprit, afin que, comme par le passé, on puisse se rendre à l'ETOILE ROUGE avec la certitude d'acheter à bon marché et surtout d'avoir un article supérieur.

Avec l'espoir que vous voudrez bien accorder votre bienveillant patronage à

L'Étoile Rouge,
Coin Canal et Baronne,

Je demeure votre respectueux serviteur,

ARTHUR DURIEU.
9avril—

NEW YORK LIFE
INSURANCE COMPANY.
ACTIF, $37,000,000.

PUREMENT MUTUELLE. POLICES D'ASSURANCES DE TOUS GENRES SUR LA VIE.

TONTINES AUX PRIX LES PLUS REDUITS.

J. S. COPES,
Agent général pour l'Etat de la Louisiane,
46 RUE CARONDELET, NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAU LOCAL :

AUG. BOHN, JOS. H. OGLESBY, THOMAS A. ADAMS, WM. C. BLACK, PAUL FOURCHY, F. FREDERICKSON, SIGMUND KATZ, J. A. DUFILHO, R. KIRKPATRICK, THOS. J. SEMMES, A. CHIAPELLA, C. E. BLACK, FREDERICK WINTZ, WM. FLASH, J. B. SOLARI, T. LYTT LYON, FRED'K CAMERDEN, E. H. BROWNE, J. HASSINGER, L. B. CAIN, S. FORSHEIMER.

MÉDECINS EXAMINATEURS :

D. C. HOLLIDAY, M. D., JOSEPH JONES, M. D., CHARLES TURPIN, M. D, CHARLES WRIGHT, M. D., HENRY TUCK, M. D.

Extrait du Trente-quatrième rapport annuel, 1er janvier 1879

ACTIF COMPTANT NET, 1er janvier 1878		$34,452,905 90
REVENU du 1er janvier 1878 au 1er janvier 1879	$7,674,221 91	
DEBOURS du 1er janvier 1878 au 1er janvier 1879	5,913,672 50	
REVENU NET du 1er janvier 1878 au 1er janvier 1879		1,760,550 30
EXCÈS de la valeur des sécurités sur le marché au-dessus du coût		682,837 60
ACTIF COMPTANT, 1er janvier 1879		$36,897,995 22
Surplus, évalué à New-York, à 4 1/2 pour cent		$6,500,000 00
Surplus divisible à 4 pour cent		$2,811,436 64

Du surplus non divisé de $2,811,436 64 le Bureau de Direction a déclaré un dividende reversible aux polices participant en proportion à leurs contributions au surplus, valable sur le règlement de la prochaine prime annuelle.

Durant l'année, 5092 polices ont été émises couvrant $15,949,986.

DIRECTEURS :

Morris Franklin, Robert B. Collins, Chas. Wright, M. D., J. F. Seymour, William Barton, John Maira, David Dows, Henry Bowers, John M. Furman, Henry Tuck, M. D., William A. Booth, Wm. H. Appleton, Edward Martin, S. S. Fisher, William H. Beers, Edw. A. Whittemore, H. B. Claflin, Loomis L. White, George A. Osgood.

WILLIAM H. BEERS, Vice-Président.
MORRIS FRANKLIN, Président.
1avril—1m Mercredi

Voulez-vous des bottines blanches pour première communion ?

ALLEZ A LA
VILLE DE PARIS,

Vous y trouverez aussi un choix de pantoufles et bottines blanches pour mariages et soirées, tout ce qu'il y a D'ADMIRABLE ET FRAIS.

Amenez vos enfants
—A LA—
VILLE DE PARIS,

Vous y trouverez un assortiment de souliers argentés, bronzés, ainsi que des bottines dorées et bleues ; le tout NOUVELLEMENT REÇU.

Bottines en chevreau français, de premier choix, pour dames, à la

VILLE DE PARIS,
Nos 228 et 230
Coin des rues St-Philippe et Royale,

Allez à la
VILLE DE PARIS,
Messieurs !

Souliers pour MESSIEURS, une spécialité.

VOULEZ-VOUS ACHETER DES SOULIERS BIEN FAITS ET DURABLES ALLEZ TOUJOURS A LA

VILLE DE PARIS.

N'oubliez pas surtout messieurs et dames de venir visiter nos magasins avant d'aller ailleurs.

Venez tous à la VILLE DE PARIS et soyez convaincus de la bonne chaussure et du bon marché.

Les chars de Jackson, Esplanade et Royale passent devant la VILLE DE PARIS, ce qui facilite les dames à venir faire leurs achats.

ANT. L. BICOCCHI,
Propriétaire de la VILLE DE PARIS
9 avril—

REGNAULD et DALLIGNY,
TAILLEURS,
Rue de la Bourse, 3, PARIS.

M. REGNAULD, TAILLEUR, demeurant autrefois Rue de Richelieu No 54, informe sa clientèle louisianaise, ainsi que les personnes qui voudraient bien avoir recours à lui, qu'il a formé une société avec M. DALLIGNY pour l'exploitation de son industrie, au domicile ci-dessus. Les prix de la nouvelle maison restent fixés, comme par le passé, pour les étoffes de première qualité, au tarif suivant :

Jaquette......50 francs—Gilets......20 francs.
Redingotte...100 .. Pantalons... 40 ..
Habit.........110 .. Pardessus doublé soie.110 ..

Pardessus d'hiver doublé de soie 120 francs.
27 mars—1mPP—sre Mar28

D. A. B. de VILLENEUVE,
HOMOEOPATHE.
72, rue REMPARTS, près Conti.

Consultations de 2 à 4 heures de l'après-midi et de 7 à 9 heures du soir.
5 avril—1m

Le Dr A. CAPDEVIELLE

A OUVERT un bureau de consultation No. 32, rue St-Philippe, encoignure Chartres. Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures. Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fév—

Dr R. SAUVAGE,
Résidence, 382 RUE VICTOIRE,
Encoignure Champs-Elysées.

Consultations à la pharmacie Lapiana, 22 Champs-Elysées, de 7 heures à 10 heures A. M. et de 3 à 5 P. M.

Dr E. HART,
PÉDICURE PRATIQUE,
Coin Commune et Dryades.

Cors et oignons guéris sans douleur et sans aucune gêne pour le malade. Fait sa spécialité de la guérison des ongles croissant dans la chair. [illegible]

Le Dr N. J. CROW,
Gradué de l'Université de la Virginie,
Bureau coin Commune et Dryades.

Donne toute son attention aux maladies chroniques. [illegible]

AVIS.

Nlle-Orléans, 24 mars 1879.

Monsieur le Docteur Edmond Murphy est exclusivement chargé de ma clientèle [illegible].

Dr A. DUPAQUIER.
26 mars—30 f

Demande d'emploi.

UN FRANÇAIS, [illegible] au bureau de l'Abeille. 18av—5f

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 22 avril—CLASSE No 95.
Tirage de 4 heures P. M.

76	63	67	24	42	9	1	19	22	49	11	42	53

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature. Ce 22 avril 1879—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. FILIE,
Commissaires.

☞Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos agences.

Nouveau Magasin de Modes
Mme LÉON DROUET.

DE retour de France, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vient de rouvrir son établissement de modes au No 73 de la rue Royale. Reconnaissante du bienveillant patronage qu'elle a obtenu jusqu'à ce jour, elle espère qu'on l'honorera de la même confiance. Les prix seront très modiques. On trouvera des chapeaux garnis et non garnis aux prix de gros.
13avril—1m—DMerV

ANDRE L. ROMAN,

Homme de lettres et courtier-juré, Se charge de la rédaction de correspondances, d'articles de journaux, etc. ; de la traduction de chartes, de documents publics et officiels, du français et en anglais.

Se charge également du règlement des taxes d'Etat et de ville à un escompte libéral, de la perception des loyers et de la location des propriétés. Bureau, No 36 Passage de la Bourse.
10 avril—1 m

Le nouveau remède de la Louisiane.

[illegible] Le TONIQUE DE VIE [illegible] Vendu par tous les pharmaciens [illegible]. Dépôt, rue du Camp No. 102. [illegible]

POUR AVOIR ABSOLUMENT LES MEILLEURES
PHOTOGRAPHIES
Exécution et à bon marché,
ALLEZ CHEZ
Lilienthal
121---Rue du Canal---121

FABRIQUE
—DE—
BOUCHONS
—DE LA—
NOUVELLE ORLEANS.
La seule fabrique de bouchons à la vapeur dans le Sud.

NOUS appelons l'attention du commerce sur les moyens perfectionnés que nous possédons de confectionner à bref délai, à la machine, et en grande quantité, des bouchons de toutes dimensions et de toutes qualités. Ceux qui sont chargés d'une mise en bouteilles considérable trouveront tout avantage à acheter leurs bouchons chez nous.

Important directement nos matériaux des centres de production, nous sommes à même de faire aux acheteurs des conditions aussi libérales que les fabriques du Nord.

Nous avons aussi un vaste stock, parfaitement assorti, de

BOUCHONS

achetés de l'ancienne succursale de la maison W. King & Co., à la Nlle Orléans.

Les ordres seront promptement exécutés.

BUREAUX ET FABRIQUE,
41 ......RUE ROYALE......41
2 avril—au 30—PP

MÉDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

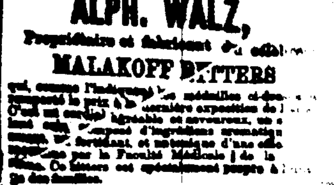

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS

qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, [illegible]

Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison [illegible] & Co., pour la vente de la délicieuse bière

AURORA LAGER BEER,

en barils et en bouteilles. No. 36 rue Canal, entre Decatur et [illegible].

FOURNITURE D'EAU.

LA "New Orleans Auxiliary Sanitary Association" recevra des propositions pour conduire l'eau du fleuve dans les rues [illegible] de la ville [illegible] au comité [illegible] No 4, au dessus des bureaux [illegible] Morgan Rail Road, coin Natchez et Ma[illegible].
15avril—7f